

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 9 mai 2023 à 19 h 00**  
**Salle du conseil - mairie**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TRAMONT.

Présents :

- Gilles BARIAC, conseiller municipal,
- Françoise BERDUCAT, conseillère municipale,
- Anne-Marie BEUNEUX, conseillère municipale,
- Amélie BONNIER, conseillère municipale,
- Isabelle COURTIN, 1<sup>ère</sup> adjointe,
- Michel PLACE, conseiller municipal,
- Didier PRATDESSUS, conseiller municipal,
- Céline QUESSETTE, 2<sup>ème</sup> adjointe,
- Pierre TRAMONT, Maire,
- Cyrille TROUBAT, conseiller municipal.

Excusée :

- Muriel SAMAR, conseillère municipale (procuration à Amélie BONNIER, conseillère municipale).

Secrétaire de séance : Céline QUESSETTE, 2<sup>ème</sup> adjointe.

## **ORDRE DU JOUR**

- Autorisation signature servitude de passage canalisation eaux usées,
- Demandes de subventions,
- Devis entreprise MOREIRA : travaux conduite eau potable,
- Mise à jour plan communal de sauvegarde (PCS),
- Questions diverses.

\* \* \* \*

## **AUTORISATION SIGNATURE SERVITUDE PASSAGE CANALISATION EAUX USÉES**

Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de servitude de passage de canalisation des eaux usées entre le propriétaire de la parcelle A 220 ainsi que les propriétaires de la parcelle A 1781 pour pouvoir effectuer des travaux de déviation de la conduite citée.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

*Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** les attributions de subventions suivantes :

- Tennis Club : 0 € (aucun licencié), à l'unanimité des membres présents,
- Basket Club : 60.00 € (2 licenciés), à l'unanimité des membres présents,
- Lieutenants de Louveterie : 100.00 €, l'unanimité des membres présents,
- ONaCVG : 0 €, à la majorité (trois abstentions).

## **DEVIS ENTREPRISE MOREIRA : TRAVAUX CONDUITE EAU POTABLE**

*Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le devis de l'entreprise MOREIRA de 5 575.00 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des travaux.

## **MISE A JOUR PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

*Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** le plan des membres du poste de commandement communal suivant :

- Directeur des opérations de secours (DOS) : Pierre TRAMONT – Isabelle COURTIN,
- Responsable des actions communales (RAC) : Gilles BARIAC – Didier PRATDESSUS – Cyrille TROUBAT,
- Secrétariat : Julie MARCOU – Céline QUESSETTE – Huguette LESBACHES,
- Responsable protection des populations : Amélie BONNIER – Françoise BERDUCAT – Anne Marie BEUNEUX – Muriel SAMAR – Michel PLACE,
- Responsable soutien : Adrien AGUILLON – Stéphane BOUCAY.

La trame du PCS mis à jour sera présentée lors d'une prochaine réunion.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **DISTRIBUTION DE PAIN**

*Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DONNE SON ACCORD** pour qu'une information soit distribuée aux habitants pour recenser les personnes intéressées par une distribution quotidienne de pain par un boulanger local.

- **INSTALLATION MACHINE PLATS CUISINÉS**

*Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur

MIROIR, boucher charcutier, à installer une machine proposant des plats cuisinés. Les frais d'électricité sont pris en charge par la commune les 3 premiers mois. Par la suite, une convention d'occupation du domaine public sera signée entre les parties.

- **RÉFECTION CAMI DE CAMPARIAU**

*Rapporteur : M. Pierre TRAMONT, Maire.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **CHARGE** Monsieur le Maire de réaliser auprès d'entreprises spécialisées des devis pour du point à temps afin de diminuer le coût.